

Mettre fin aux châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

Bulletin numéro 21: Janvier 2016

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

La principale information de ce numéro:

L'année 2016 marque le 10ème anniversaire de l'Etude de l'ONU sur la violence contre les enfants, laquelle recommandait l'interdiction des châtiments corporels des enfants dans tous les Etats. En ce début d'année charnière, au plan mondial, 48 Etats ont obtenu l'interdiction des châtiments corporels dans tous les cadres, y compris au sein du foyer – dont sept en Afrique. Nous espérons que d'ici la fin de l'année, beaucoup d'Etats auront accompli cette réforme fondamentale pour les enfants, notamment en Afrique! Récent progrès en Afrique

1. [Qui sommes-nous?](#)
 2. [Récent progrès en Afrique](#)
 3. [Campagnes](#)
 4. [Actualité des droits de l'Homme](#)
 5. [Resources: Recherches/Rapports/Publications](#)
 6. [Demande d'informations](#)
-

1. Qui sommes-nous?

The Global Initiative (www.endcorporalpunishment.org) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique.

Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination

de tous les châtimets corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes, et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtimets corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à manifester leur soutien en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtimets corporels en adhérant aux objectifs de Global Initiative à l'adresse suivante: www.endcorporalpunishment.org/supporting-prohibition/supporter-form.

Rapport mondial 2015

Publié en collaboration avec Save the Children, [le 10ème rapport de Global Initiative sur les progrès effectués en faveur de l'interdiction des châtimets corporels](#) présente l'allongement de la liste des Etats interdisant tous les châtimets corporels et s'engageant en faveur de l'interdiction. Le rapport examine l'interdiction et l'élimination des châtimets corporels dans le cadre des objectifs de développement durable, en particulier la cible 16.2, par laquelle les Etats s'engagent à "mettre un terme à la maltraitance, l'exploitation, la traite et à toute forme de violence et de torture dont sont victimes les enfants". Le rapport contient la liste des 52 Etats qui se sont engagés en faveur de l'interdiction de tous les châtimets corporels dont 13 Etats africains. Rapport disponible uniquement en anglais. Un nombre limité d'exemplaires est disponible à des fins de plaidoyer. Veuillez contacter: info@endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

2. Récent progrès en Afrique

Afrique du Sud: Dans un rapport publié en janvier 2016, la Commission sud africaine des Droits de l'Homme (SAHRC) a annoncé qu'elle demanderait au Département [Ministère] du Développement Social (DSD), d'initier l'amendement de la loi sur les enfants, ou si nécessaire, d'élaborer une autre législation afin de procéder à l'interdiction légale des châtimets corporels dans la sphère privée (la maison).

Ce rapport fait suite à une plainte déposée en 2013 par des parents, l'ONG Sonke

Gender Justice et la militante des droits de l'enfant Carol Bower, contre l'Eglise Joshua Génération, une église charismatique communautaire qui, dans son guide pour parents de 39 pages, a consacré 4 pages à la longueur et l'épaisseur du fouet destiné à "éduquer" les jeunes enfants. Dans son rapport, la SAHRC a également demandé à l'Eglise Joshua Génération de lui soumettre une déclaration écrite confirmant qu'elle renonçait au recours aux châtimets corporels en tant que moyen pour discipliner les enfants.

[\(South African Human Rights Commission, Adriaan Mostert, Hannah Mostert, Sonke Gender Justice, Carol Bower v. Joshua Generation Church, Ref. WP/1213/0887 \(2016\), Johannesburg, South Africa\)](#)

NB : Depuis que le rapport a été publié, une porte parole du DSD a confirmé qu'un amendement de la loi sur les enfants incluant l'interdiction des châtimets corporels serait soumis au Parlement au cours de cette année.

Rép. Unie de Tanzanie: Suite à une enquête menée par les membres de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (Eala), un Rapport du Comité général sur l'activité de supervision du cadre juridique et la mise en œuvre des politiques des droits de l'enfant dans les pays de l'AEC ([Report of the Committee on general purpose on the oversight activity on the legal framework and implementation of policies of the rights of the child in the EAC partner states](#)), a appelé la Tanzanie à interdire les châtimets corporels des enfants à l'école. Concernant la Tanzanie, le Comité a qualifié les châtimets corporels d'inacceptables et a appelé à la sensibilisation des enseignants et des parents sur d'autres formes de discipline. Publié en aout 2015, le rapport a été présenté aux décideurs gouvernementaux des Etats membres de la Communauté d'Afrique de l'Est.

NB: En Tanzanie continentale, les châtimets corporels sont autorisés au sein du foyer, dans les structures d'accueil, les garderies, les écoles, les établissements pénitentiaires et en tant que peine criminelle; A Zanzibar, ils sont interdits en tant que peine criminelle et dans quelques établissements pénitentiaires et institutions d'accueil, mais ils sont autorisés dans tous les autres cadres.

Rwanda: Au cours de l'Examen périodique universel de novembre 2015, en acceptant une recommandation visant à interdire les châtimets corporels, le gouvernement a exprimé son engagement en faveur de l'interdiction au sein du foyer et dans d'autres cadres, notamment par l'abrogation du "droit de correction". Le nombre d'Etats africains favorables à la réforme juridique pour obtenir une interdiction des châtimets corporels s'élève désormais à 13.

Zimbabwe: Lors des célébrations de la Journée internationale des droits de

l'homme à Chitungwiza, M. Emmerson Mnangagwa, vice - président du Zimbabwe a annoncé que les châtiments corporels devraient être interdits au Zimbabwe. M. Emmerson Mnangagwa a ainsi déclaré: "... la Constitution du Zimbabwe prévoit une interdiction totale de la torture et d'autres traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants. Cela implique entre autres l'abrogation des châtiments corporels en tant que peine criminelle." (*NewsDay*, 18 décembre 2015).

NB: En 2015, la Cour constitutionnelle du Zimbabwe avait provisoirement suspendu une décision de la Haute cour contre les coups de fouet administrés aux mineurs en tant que punition.

[Retour au sommaire](#)

3. Campagnes

Campagnes régionales

Afrique de l'Est et Afrique australe: En novembre 2015, la campagne *Action on Violence Against Children (AVAC)* [*Action contre la violence faite aux enfants*] a été lancée à Johannesburg en Afrique du Sud par d'importants défenseurs des droits de l'enfant dont The Africa Child Policy Forum, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, Child Helpline International, Plan International, Save the Children et Sonke Gender Justice. Cette campagne multipartite est placée sous la coordination de l'UNICEF. Il s'agit d'une campagne multi - pays qui aura lieu en Afrique du Sud, au Kenya, Malawi, Swaziland, en Ouganda et en Zambie. La campagne vise à sensibiliser le public sur la maltraitance et la violence faite aux enfants. En Afrique du Sud, dans le cadre de cette campagne, l'organisation Sonke Gender Justice a [publié une déclaration](#) appelant à une réforme juridique pour interdire les châtiments corporels des enfants dans tous les cadres, au compris au sein du foyer.

Discipline positive

Rwanda: Au cours d'un débat sur la discipline positive organisé à Kigali par Save the Children Rwanda en octobre 2015, l'inspecteur pédagogique du Conseil de l'Education du Rwanda, M. Robert Twongyeirwe a annoncé qu'un programme sur la discipline positive serait intégré au nouveau programme scolaire afin de renforcer les relations entre les élèves et les enseignants. Ce débat entrainé dans le cadre du programme de Save the Children Rwanda sur la discipline positive, lequel a été exécuté dans un certain nombre de secteurs du district de Burera par le biais de discussions au sein des familles et des écoles. Le programme vise à

trouver des moyens pour protéger les enfants contre les punitions corporelles et humiliantes, au sein du foyer et à l'école. (*The New Times*, 30 octobre 2015)

[Retour au sommaire](#)

4. Actualité des droits de l'Homme

Principales décisions et recommandations, etc.

Au cours de sa 26ème session de novembre 2015, le [Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant](#) a examiné les rapports de l'Algérie, la République du Congo, du Gabon et du Lesotho. Le Comité a soulevé la question de l'interdiction et de l'élimination des châtimets corporels des enfants pour chaque pays.

Le [Comité des droits économiques, sociaux et culturels](#) a examiné le quatrième rapport de l'Etat partie du Burundi lors de sa 56ème session en septembre/octobre 2015. Dans ses observations finales, le Comité a exprimé sa préoccupation sur la légalité et la tolérance généralisée en faveur des châtimets corporels en famille et dans d'autres cadres, et il a recommandé qu'ils soient interdits et prévenus en toute circonstance.

Lors de la 30ème session du [Conseil des droits de l'homme](#) qui a eu lieu en septembre/octobre 2015, les rapports du groupe de travail sur les Etats examinés lors de la 22ème session de l'Examen périodique universel (EPU) de mai 2015 ont été adoptés et les gouvernements ont répondu aux recommandations faites lors de ces examens. Le Liberia a fait l'objet d'une recommandation pour interdire les châtimets corporels dans toutes les institutions et les structures d'accueil: Le gouvernement a "pris note" de la recommandation. Le Malawi a également été examiné lors de la 22ème session: aucune recommandation explicite sur les châtimets corporels n'a été faite mais des recommandations générales visant à adapter le droit interne aux normes internationales des droits de l'homme, et à protéger et promouvoir les droits de l'enfant ont été faites ; elles ont été acceptées par le gouvernement.

La 23ème session a eu lieu en novembre 2015. Des recommandations visant à interdire les châtimets corporels ont été faites au Rwanda et à Sao Tomé et Principe. Les deux gouvernements ont immédiatement accepté ces recommandations. Comme sus mentionné, il s'agissait là d'un nouvel engagement

du Rwanda en faveur de l'interdiction. Concernant Sao Tomé et Príncipe, il s'agissait de la confirmation d'un engagement déjà exprimé lors de l'EPU précédent en 2011.

Briefings aux organes des droits humains

The Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d'identifier les ONG et institutions des droits de l'homme "clés" dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

vohito@endcoporalpunishment.org.

Vous trouverez ci-dessous la liste des Etats qui seront examinés par les organes de suivi des traités. Concernant les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux Comités, veuillez consulter les rapports pays sur le [site de Global Initiative](#). Nous demeurons disponibles pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme, sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports alternatifs (courriel: vohito@endcoporalpunishment.org).

Comité des droits de l'enfant:

- (1) La session 73 aura lieu en septembre 2016. Le Comité examinera les rapports de [l'Afrique du Sud](#) et de la [Sierra Leone](#)
- (2) La session 75 du Groupe de travail pré session aura lieu en octobre 2016. Le Comité adoptera la liste des points à traiter pour le [Cameroun](#)

Comité contre la torture:

- (1) La session 57 aura lieu en avril/ mai 2016. Le Comité examinera le rapport de la [Tunisie](#)
- (2) La session 58 aura lieu en juillet/aout 2016. Le Comité examinera les rapports du [Burundi](#) et du [Cap-Vert](#)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels:

- (1) La session 57 aura lieu en février/ mars 2016. Le Comité examinera les rapports du [Kenya](#) et de la [Namibie](#)
- (2) La session 57 du Groupe de travail pré session aura lieu en mars 2016. Le PSWG adoptera la liste des points à traiter pour la [Tunisie](#)
- (3) La session 58 aura lieu en juin 2016. Le Comité examinera les rapports de

[l'Angola](#) et du [Burkina Faso](#)

Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:

- (1) La session 63 aura lieu en février/ mars 2016. Le Comité examinera le rapport de la [Rép. Unie de Tanzanie](#)
- (2) La session 64 aura lieu en juillet 2016. Le Comité examinera le rapport du [Mali](#)
- (3) La session 65 aura lieu en octobre 2016. Le Comité examinera le rapport du [Burundi](#)

Comité des droits des personnes handicapées:

- (1) La session 5 du Groupe de travail pré session aura lieu en mars 2016. Le PSWG adoptera la liste des points à traiter pour l'[Ethiopie](#)
- (2) La session 15 aura lieu en mars/ avril 2016. Le Comité examinera le rapport de l'[Ouganda](#)
- (3) La session 16 aura lieu en aout/ septembre 2016. Le Comité examinera le rapport de l'[Ethiopie](#).

Comité des droits de l'homme:

- (1) La session 116 aura lieu en mars 2016. Le Comité examinera les rapports de l'[Afrique du Sud](#), de la [Namibie](#), du [Rwanda](#), et la task force sur les rapports des Etats adoptera la liste des points à traiter pour le [Maroc](#)
- (2) La session 117 aura lieu en juin/juillet 2016. Le Comité examinera les rapports du [Burkina Faso](#) et du [Ghana](#)

L'Examen périodique universel

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministères clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: vohito@endcorporalpunishment.org).

Les Etats africains prochainement examinés dans le cadre de l'EPU sont les suivants (pour les délais de soumission d'informations pour l'examen, veuillez consulter les rapports pays sur le [site web de Global Initiative](#)):

- (1) Session 25 (avril/mai 2016) – [Rép. Unie de Tanzanie](#), [Soudan](#), [Swaziland](#)
(2) Session 26 (octobre/novembre 2016) – [Ouganda](#), [Soudan du Sud](#), [Zimbabwe](#)

[Retour au sommaire](#)

5. Resources: Recherches/Rapports/Publications

Ressources mondiales

Etude de l'UNICEF: Dans le cadre de l'Etude internationale de l'UNICEF sur les causes de la violence faite aux enfants, un nouveau rapport de l'UNICEF intitulé [Corporal Punishment in Schools: Longitudinal evidence from Ethiopia, India, Peru and Viet Nam](#), [Châtiments corporels à l'école: preuves d'études longitudinales en Ethiopie, en Inde, au Pérou et au Viet Nam], utilise des données collectées par le biais d'une enquête auprès de personnes responsables d'enfants et par le biais de questionnaires, pour étudier la prévalence des châtiments corporels à différents âges, et ce qu'ils représentent pour les enfants concernant les raisons pour lesquelles ils n'aiment pas l'école. L'étude révèle que les châtiments corporels demeurent répandus à l'école, en particulier chez les plus jeunes, malgré leur interdiction. Elle révèle également que la violence à l'école, y compris la maltraitance physique et verbale par les enseignants et les pairs est la principale raison pour laquelle les enfants n'aiment pas l'école. En Ethiopie, trois quarts des enfants âgés de huit ans ont affirmé avoir vu un enseignant administrer des châtiments corporels au cours de la semaine précédente. En outre, l'étude a établi les effets négatifs des châtiments corporels sur les résultats des élèves en mathématiques en Ethiopie.

Ressources nationales

[Nigeria](#): L'enquête sur la violence faite aux enfants au Nigeria (*Violence Against Children in Nigeria: Finding from a national survey 2014*) a été réalisée par la Commission nationale de la Population du Nigeria entre mai et juillet 2014. Cette enquête sur la violence faite aux enfants (VACS) décrit l'ampleur et la nature de la violence sexuelle, physique et émotionnelle subie par les enfants au Nigeria. L'enquête révèle que les parents ou proches sont plus susceptibles d'être les auteurs de violence physique à l'encontre des enfants, tandis que les enseignants sont plus fréquemment les auteurs des premiers cas de violence physique. L'enquête révèle également que moins de la moitié des sondés, victimes de violence physique, en ont parlé à une tierce personne et que la violence physique était associée à un taux élevé de détresse mentale et de pensées suicidaires.

L'enquête a été menée auprès de 4203 personnes des deux sexes âgés entre 13 et 24 ans, dont 1766 filles et 2437 garçons.

(National Population Commission of Nigeria, UNICEF Nigeria, and the US Centers for Disease Control and Prevention (2015), *Violence Against Children in Nigeria: Findings from a National Survey, 2014*, Abuja, Nigeria: UNICEF)

Ouganda: Un [nouvel article](#) étudie la mesure dans laquelle SASA! - Une intervention de mobilisation communautaire qui vise à changer les attitudes de la communauté, les normes et les comportements qui conduisent à l'inégalité des sexes, la violence et la vulnérabilité accrue au VIH pour les femmes – a impacté l'exposition des enfants à la violence. SASA! a été conçu et réalisé respectivement par Raising Voices et le Centre pour la prévention de la violence domestique, deux ONG basées en Ouganda. L'étude a été réalisée entre novembre 2007 et mai 2012, dans les districts de Rubaga et Makindye à Kampala en Ouganda. [L'article](#) révèle que les enfants dans les communautés d'intervention ont été probablement moins exposés à la violence en raison de niveaux réduits de la violence conjugale dans leur foyer. Pour certains parents, le contact avec SASA! les a conduit à ne plus recourir aux châtiments corporels en premier lieu. Un nombre réduit de parents a totalement rejeté toute forme de châtiments corporels. SASA! les a accompagnés en plaidant en faveur de formes non violentes de discipline.

(Kyegombe, N. et al (2015), *What is the potential for intervention designed to prevent violence against women to reduce children's exposure to violence? Findings from the SASA! study*, Kampala, Uganda: Child Abuse & Neglect)

[Retour au sommaire](#)

6. Demande d'informations

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à: triona@endcorporalpunishment.org pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtiments corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante:

vohito@endcorporalpunishment.org.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative:

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante:

vohito@endcorporalpunishment.org. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos prochains numéros, veuillez nous contacter à l'adresse suivante:

vohito@endcorporalpunishment.org. Si votre organisation ne fait pas partie de notre liste de supporters, merci d'y souscrire ([en ligne](#) ou par courriel: info@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante:

vohito@endcorporalpunishment.org. Si votre organisation ne fait pas partie de

notre liste de supporters, merci d'y souscrire ([en ligne](#) ou par courriel:
info@endcorporalpunishment.org).



Our mailing address is:

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children
The Foundry
17 Oval Way
London, London SE11 5RR
United Kingdom